

SCEAUX.fr

Pour ne pas laisser la situation se dégrader, la Ville a adopté un ensemble de mesures de soutien économique en faveur des commerçants, des entreprises et aussi des associations affectés par la crise.



DISPOSITIFS POUR LIMITER LES EFFETS DE LA CRISE

L'arrêt brutal de l'activité a généré, pour l'ensemble du tissu économique et associatif, des difficultés majeures. Afin de soutenir le tissu économique local, la Ville avait déjà pris un certain nombre de mesures.

Ainsi, s'agissant des acteurs économiques qui sont ses locataires, la Ville leur a déjà apporté son soutien en leur permettant de demander un échelonnement jusqu'au 31 décembre 2020 du règlement des loyers de mars à mai 2020, soulageant ainsi leur trésorerie.

La Ville a par ailleurs [autorisé des extensions de terrasses et a exonéré de droits les occupations du domaine public dues par les commerçants, restaurateurs et artisans depuis l'entrée en vigueur du confinement.](#)

ÉTENDRE LA SOLIDARITÉ ET LE SOUTIEN

Le 17 décembre, le Conseil municipal a voté une nouvelle mesure d'aide à l'activité économique locale, preuve de la solidarité envers les entrepreneurs, les commerces et les associations scéennes.

La Ville va plus loin, dans le cadre des possibilités règlementaires, en exonérant ces acteurs d'une partie des loyers pour la première période de confinement.

Le montant global de cette réduction de loyer s'élève à 20 000 € et vient en déduction des aides au paiement de loyers perçues par le locataire et versées par d'autres partenaires tels que Vallée Sud -Grand Paris, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) des Hauts-de-Seine, le Département des Hauts-de-Seine, etc.

Un examen de la situation au regard du deuxième confinement décidé à partir du 30 octobre 2020 pourra intervenir au début de l'année 2021 en fonction de son impact sur les acteurs économiques de la ville.



 [RETOUR À LA LISTE](#)



122 RUE HOUDAN
92330 SCEAUX

 **01 41 13 33 00**

LETTRE D'INFORMATION

Saisir votre adresse e-mail :



-  ARCHIVES
-  DÉSINSCRIPTION

HORAIRES D'OUVERTURE : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Jeudi de 8h30 à 12h. Samedi de 9h à 12h : permanences de Sceaux info mairie et du service Population et citoyenneté.

RÉALISATION

STRATIS